

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle DELTIPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Pessac - Aménagement d'une liaison cyclable entre le domaine universitaire et la limite de commune de Cestas - Section Domaine Universitaire / Avenue du Pontet -Marché lot 2 passage inférieur avenue de Saige n°10211 U - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Suite à une consultation par appel d'offres ouvert, en vue de réaliser l'aménagement d'une liaison cyclable entre le domaine universitaire et la limite de la commune de Cestas, la commission d'appel d'offre du 31 mars 2010 a attribué à la Société Fayat TP le lot n°2 relatif au passage inférieur sous l'avenue de Saige pour un montant de 179951,10 € HT et pour une durée de 3 mois.

Le financement de ces travaux figuraient au contrat de co-développement n°1, fiche action D3, pour un montant global de 5,2 M€ pour les deux premières phases incluant les acquisitions foncières de la totalité du tracé.

La consistance technique du lot n°2 porte sur la réalisation d'un passage inférieur sous l'avenue de Saige destiné à assurer la continuité de la liaison cyclable entre le domaine universitaire et l'avenue du Pontet (tranche 1).

Au cours du chantier, démarré le 5 mars 2012, il est apparu comme indispensable de réaliser des prestations complémentaires de mise en sécurité de l'ouvrage et des riverains, en vue notamment d'améliorer la répartition des efforts entre l'ouvrage d'art et le remblai contigu supportant la voirie de l'avenue de Saige, pour un montant de 40 903 € HT.

1 – Prestations complémentaires

Les postes d'augmentation concernés précisés ci-dessous, sont présentés dans le détail estimatif et le bordereau des prix unitaires supplémentaire joints en annexe.

Il s'agit de :

- *Mise en place de réservations pour éclairage y compris fourreaux*
- *Réalisation de contre corniches*
- *Réalisation de longrines pour garde-corps*
- *Mise en place d'une déviation sur 72h*
- *Fourniture et pose de dalle de transition*
- *Réalisation d'un cheminement provisoire pour piétons*

2 – Evolution des quantités

L'optimisation de certains postes par rapport à notre plan d'exécution liée aux contraintes du terrain et aux solutions techniques apportées lors de la phase chantier (la longueur de l'ouvrage, les chambres Inolia, les garde-corps, et les murs de soutènement empilable,...) génère une économie du marché à hauteur de 32 097,42 € HT.

3 – Montant de l'avenant n°1

Le montant de l'avenant s'élève à 8805,58 € HT soit une augmentation de 4,9%.

	Montant en € HT
Evolutions des quantités	-32 097,42
Prestations supplémentaires	40 903,00
Montant total de l'avenant	8 805,58

4 – Montant global du marché n°10211 U

Le montant global du marché initial est ainsi porté à 188 756,68 € HT soit 225 752,99 € TTC.

Ce coût supplémentaire sera financé au titre du Budget Principal Chapitre 23 –Article 2315 - Fonction 8220 – CRB TM00 – Programme VCA00.

5 – Délais d'exécution

Le démarrage du chantier est intervenu le 05 Mars 2012 pour un délai contractuel de 3 mois. Ce délai devra être prolongé de 21 jours pour la réalisation des prestations complémentaires précisées ci-dessus (2.2 – les prix nouveaux). En attendant le vote de l'avenant en conseil du 13 juillet 2012, le marché est interrompu par ordre de service.

Le délai passe donc de 3 mois à 3 mois et 21 jours.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2009/08 09 en date du 21/11/2009 autorisant le Président à signer les marchés relatifs à l'aménagement d'une liaison cyclable entre le domaine universitaire et la limite de commune de Cestas,

Vu le marché 11211U relatif à l'aménagement de la liaison cyclable entre le Domaine Universitaire et la limite de commune avec Cestas – section Domaine Universitaire / Avenue du Pontet

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le caractère strictement nécessaire des modifications intervenues en cours de chantier, afin de réaliser des prestations complémentaires de mise en sécurité de l'ouvrage et des riverains.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot 2 passage inférieur attribué à Fayat TP

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses seront imputées sur le Budget Principal Chapitre 23 –Article 2315 - Fonction 8220 – CRB TM00 – Programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 31 JUILLET 2012

M. ALAIN DAVID